

43

**plu.enquete.publique**

---

**De:** Free <valencapu@free.fr>  
**Envoyé:** samedi 10 février 2018 12:17  
**À:** plu.enquete.publique  
**Objet:** Observations pour l'enquête publique sur l'élaboration du P.L.U : M.Pascal GALLIAN,propriétaire de la parcelle section G n°370  
**Pièces jointes:** P.L.U. La Cadière d'Azur Pascal GALLIAN.doc

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir recevoir,par cette voie électronique,mon courrier,en pièce jointe afin qu'il puisse être ajouté au registre,dans le cadre de cette enquête publique sur l'élaboration du P.L.U à LA CADIERE D'AZUR.

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien cordialement.

M.Pascal GALLIAN.

43

Monsieur le commissaire enquêteur,

Pour faire suite à l'entretien du 29 Janvier dernier, à LA CADIERE D'AZUR, en présence de mon conseil Maître Nicolas PRUDHOMME, notaire à MARSEILLE et de mon frère, je tenais à vous confirmer par écrit mes intentions quant à la parcelle dont je suis propriétaire, cadastrée commune de LA CADIERE D'AZUR, section G numéro 370 pour 2ha 27a 52ca, sur laquelle est édiflée une construction à usage d'habitation et ses annexes.

Lors de notre entrevue, vous m'avez indiqué que ma propriété devait être maintenue en zone constructible à vocation de logement social.

Mon intention vis-à-vis de cette propriété n'est pas de nuire aux projets de développement communal mais vous comprendrez que, par respect pour les dernières volontés de ma marraine, mon désir est de pouvoir utiliser et habiter cette maison.

Lors d'un précédent échange avec la Mairie, il m'avait été précisé que VAR HABITAT devait se positionner pour réaliser le projet de construction à vocation sociale sur ma propriété, j'avais d'ailleurs rencontré, avec mon notaire, le représentant de VAR HABITAT qui n'avait jamais donné de suite à cet entretien.

Ma position aujourd'hui est simple, et tient à trois possibilités :

- soit ma propriété est reclassée dans une zone non constructible et j'occuperai la maison existante et sa dépendance conformément aux dernières volontés de ma marraine,
- soit mon bien reste impacté par ce projet de logements sociaux, et ma volonté sera alors d'en garder une partie pour pouvoir y habiter,
- soit d'en conserver la totalité, d'y demeurer en attendant que l'ensemble des aménagements (voiries, et réseaux) nécessaires à la réalisation de ce projet soit réalisé par la collectivité.

Je vous remercie de tenir compte de mon avis dans les débats qui pourront être menés car comme je vous l'ai déjà indiqué, je n'en fais pas une question de profit, je désire avant tout respecter les volontés de ma marraine.

Bien cordialement.

M. Pascal GALLIAN

Le 12 Février 2018

